



POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION D'ACDI/VOCA ET ASSOCIES

DATE DE MODIFICATION : AVRIL 2019

DATE DE PRISE D'EFFET : MAI 2019

POLITIQUE 103



TABLE DES MATIERES

1. Objectif	2
2. Déclaration de principes	2
3. Portée de la politique	2
4. Rôles et responsabilités	2
5. Définitions	3
6. PROCÉDURES DE LA POLITIQUE	3
6.1 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE	4
7. Exceptions	4
8. Références	4

1. OBJECTIF

La présente politique de lutte contre l'exploitation d'ACDI/VOCA décrit l'engagement d'ACDI/VOCA à identifier, prévenir et atténuer l'exploitation humaine et combattre la traite des personnes.

2. DECLARATION DE PRINCIPES

ACDI/VOCA s'oppose à toutes les formes d'exploitation humaine et s'engage dans une politique de prévention ou d'atténuation de toutes les formes d'exploitation, y compris, mais sans s'y limiter, la traite des personnes, l'exploitation sexuelle, la violence sexiste et les autres formes d'abus et pratiques d'exploitation. Ce document énonce la politique d'ACDI/VOCA concernant la prévention des différents types de comportements abusifs dans le cadre de notre travail. ACDI/VOCA s'engage également à se conformer pleinement à toutes les lois et réglementations qui gouvernent notre personnel international. Ces lois comprennent les lois, règlements et règles du gouvernement des États-Unis qui interdisent la traite des personnes.

3. PORTEE DE LA POLITIQUE

Cette politique s'applique directement à tous/toutes :

- Les employés d'ACDI/VOCA, les bénévoles, y compris le conseil d'administration
- Les filiales d'ACDI/VOCA et leurs employés
- Les sous-récepteurs, fournisseurs, entrepreneurs indépendants et leur personnel

Les plaintes concernant toute conduite interdite peuvent être déposées par tout membre du personnel, consultant, entrepreneur, partenaire d'exécution, membre du personnel d'un bailleur de fonds et toute autre personne ayant été victime d'une conduite interdite de la part d'une personne couverte en milieu de travail.

4. ROLES ET RESPONSABILITES

Le Directeur des affaires juridiques est le principal responsable de maintenir cette politique ; il doit s'assurer que des procédures sont élaborées en vue du respect de cette politique. ACDI/VOCA se réserve le droit de modifier ou de réviser la présente politique au besoin. Les changements importants apportés à cette politique sont examinés et approuvés par le président après examen par l'équipe de la haute direction/le comité d'éthique.

Les chefs d'équipe et de division sont responsables de la mise en œuvre et de l'application de cette politique dans le cadre des projets qu'ils dirigent. (se conformer/référer à l'EPM)

Les superviseurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les employés sous leur responsabilité connaissent et respectent cette politique.

Toutes les personnes visées par la présente politique sont tenues de collaborer aux enquêtes et de signaler ou de demander conseil sur la façon de signaler comme il se doit les violations potentielles de cette politique.

5. DEFINITIONS

« **Traite des personnes** » ou « **TP** » - Le recrutement, le transport, le transfert, le logement ou l'accueil de personnes en ayant recours à la menace ou la force ou à d'autres formes de contrainte, l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou l'offre ou l'acceptation de paiements ou avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur autrui, aux fins de l'exploitation.

« **Activité d'exploitation sexuelle** » - Le recrutement, le transport, l'offre ou l'obtention d'une personne pour des actes sexuels à des fins commerciales en ayant recours à la force, à la fraude ou à la coercition.

« **Violence fondée sur le sexe** » - Violence dirigée contre une personne en raison de son sexe, de son identité sexuelle ou de son expression des normes de masculinité/féminité définies par la société. Le terme « violence » n'est pas limité à la violence physique ; il englobe tout comportement nuisible qui est perpétré contre la volonté d'une personne.

« **Loi sur le commerce du sexe** » - désigne toute activité sexuelle pratiquée pour ou par une personne qui implique un échange de valeur donnée ou reçue par une personne.

6. PROCEDURES DE LA POLITIQUE

Afin d'appliquer efficacement la présente politique, il est interdit aux employés d'ACDI/VOCA, aux partenaires d'exécution, aux fournisseurs, ainsi qu'à leurs employés et consultants, de prendre ou de ne pas prendre des mesures directes pour prévenir ces types de comportements abusifs :

- Toute forme de traite des personnes
- Toute forme d'exploitation sexuelle
- Toute forme de violence sexiste
- Loi sur le proxénétisme sexuel à des fins commerciales survenu du fait et au cours de l'emploi
- Refus de l'accès aux documents d'identité
- Imposition des frais de recrutement à des employés ou des employés potentiels afin d'obtenir ou de postuler à un emploi
- Rétention indue des avantages du programme pour obtenir un avantage
- Recours à des pratiques de recrutement trompeuses ou coercitives
- Utilisation de la dette pour forcer une personne à continuer à travailler
- Non-remboursement du voyage retour à une personne à la fin de son emploi.
- Fourniture de logements insalubres
- Non-fourniture des documents liés à l'emploi exigés par la loi ou fourniture de ces documents dans une langue que l'employé ne comprend pas
- Non-respect de toutes les lois et réglementations locales et internationales pertinentes en matière d'emploi

IMPORTANT Tout acte sexuel à des fins commerciales avec une personne âgée de moins de 18 ans dans N'IMPORTE QUELLE circonstance est **STRICTEMENT INTERDIT** par ACDI/VOCA. **Il n'y a pas d'exception à**

cette règle : aucune rationalisation culturelle ou socio-économique ne change le fait que les enfants prostitués sont victimes de la traite.

6.1 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

ACDI/VOCA mettra en œuvre cette politique à travers :

1. Intégration de cette politique dans le Manuel des ressources humaines
2. Intégration de la politique dans la formation de chaque membre du conseil d'administration, de chaque employé et de chaque bénévole à son arrivée
3. Formation annuelle pour tous les employés et bénévoles
4. Clauses de sous-attribution exigeant que tous les sous-bénéficiaires mettent en œuvre des plans conformes
5. Surveillance annuelle de la conformité
6. Un signalement des incidents et des enquêtes à travers le Système de consignation des données sur l'éthique
7. Divulgations obligatoires

7. EXCEPTIONS

Selon les besoins d'un bailleur de fonds/donateur individuel ou conformément aux lois, coutumes et préoccupations locales en matière de sécurité des employés, des bénéficiaires et des parties liées, les bureaux de pays locaux peuvent demander conseil au Directeur des affaires juridiques et au Comité d'éthique pour produire des variations de la présente politique qui seront adaptées aux préoccupations locales.

8. REFERENCES

Nations unies, Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants :

https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf

Décret 13627 du Président des États-Unis : <https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/DCPD-201200750/pdf/DCPD-201200750.pdf>

USAID ADS 303 : <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303maa.pdf>

REGLEMENTS FEDERAUX EN MATIERE D'ACQUISITIONS (« FAR »)

- FAR 52.222-50: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/CFR-2009-title48-vol2/pdf/CFR-2009-title48-vol2-sec52-222-50.pdf>
- FAR 52.222-56: <https://www.govinfo.gov/content/pkg/CFR-2015-title48-vol2/pdf/CFR-2015-title48-vol2-sec52-222-56.pdf>

Guide pratique de l'USAID pour la lutte contre la traite des personnes :
https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/2496/C-TIP_Field_Guide_Final_April%205%202013.pdf

Loi britannique sur l'esclavage moderne 2015 :
<http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2015/30/contents/enacted>

DIVULGATIONS OBLIGATOIRES FAR 52.201-13 <https://www.acquisition.gov/content/52203-13-contractor-code-business-ethics-and-conduct>